



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 20 décembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 10.1, 10.2, Motion.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 23h15.

**Etaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney** : M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 1.1.1) **Besançon** : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 0.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 5.6), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 5.6), M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Jean-François GIRARD (à partir du 1.1.1), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.1), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER (à partir du 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 10.2), Mme Danièle POISSENOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise PRESSE (jusqu'au 3.2), Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 5.6), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au 10.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN (à partir du 1.1.1), Mme Nicole WEINMAN **Beure** : M. Auguste KOELLER **Boussières** : M. Roland DEMESMAY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.6) **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.7) **Champagney** : M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins** : M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) **Chemaudin** : M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.6) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 10.2) **Deluz** : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin** : M. André BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE à partir du 1.1.1) **François** : Mme Françoise GILLET **Gennes** : Mme Maryse MILLET **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : M. Jacques CURTY **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT **Marchaux** : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montfaucon** : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Marcel COTTINY **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 10.2), M. Gérard VALLET **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noiron** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.7) **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 1.1.1) **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Saône** : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du 1.1.1) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes** : M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier** : M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit** : Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1)

**Etaient absents :** **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney** : M. Laurent DELMOTTE **Besançon** : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Thierry CHATOT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Jean-Pierre PROST **François** : M. Claude PREIONI **Grandfontaine** : M. Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte** : M. Jean PIQUARD **Larnod** : Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château** : Mme Séverine MONLLOR **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ **Pelousey** : M. Claude OYTANA **Pirey** : M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Michel FAIVRE **Routelle** : M. Claude SIMONIN **Thoraise** : M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins** : M. Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance** : Bernard MOYSE

#### Procurations de vote :

**Mandants** : S. RUTKOWSKI, L. DELMOTTE (à partir du 1.1.1), H. AKODAD (à partir du 1.1.1), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), JP. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du 1.1.1), JS. LEUBA (jusqu'au 0.2), M. LOYAT (jusqu'au 10.2), M. OMOURI, E. PEQUIGNOT, D. POISSENOT (à partir du 1.1.8), S. WANLIN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE, C. CURTY (à partir du 1.2.7), C. PREIONI, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. JOLY (à partir du 1.1.1), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.7), JM. FAIVRE.

**Mandataires** : G. VERRO, JP. TAILLARD (à partir du 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), JJ. DEMONET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), B. RONZI (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), JC. ROY, C. TISSIER (à partir du 1.1.1), N. BODIN (jusqu'au 0.2), MN. SCHOELLER (jusqu'au 10.2), P. BONNET, JM. GIRERD, JF. GIRARD (à partir du 1.1.8), J. SCHIRRER (jusqu'au 0.2), C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, P. CONTOZ, S. COURBET (à partir du 1.2.7), F. GILLET, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.7), JM. BOUSSET.

**Délibération n°2012/001952**

**Rapport n°1.1.6 - Budget annexe Déchets 2013**

## Budget annexe Déchets 2013

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU et Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Présidents**

**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

### Résumé :

Ce projet de budget 2013 repose pour une large part sur les grands principes du projet de mandat en matière de gestion des déchets, adopté par le Conseil communautaire lors de la séance du 21 octobre 2008.

Les grandes lignes de ces principes ont été rappelées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires 2013 et de l'étude du PPIF 2013-2017, qui s'est tenu lors de la séance du Conseil de Communauté du 15 novembre 2012. Le montant moyen de Redevance à percevoir sur les ménages s'établira à 80,60 € TTC par habitant soit en hausse de 0,8 % en comparaison de 2012.

### I. Le projet de mandat communautaire

#### A/ Actions développées jusqu'à ce jour

La mise en œuvre de ce projet de mandat a notamment permis jusqu'à présent :

- le développement de la sectorisation des collectes en porte à porte sur les 5 jours ouvrables de la semaine avec mode de rattrapage de jour férié unique,
- l'harmonisation du geste de tri par l'uniformisation des consignes de tri,
- l'harmonisation des modalités de pré-collecte par la généralisation de la présentation des OM résiduelles en bac « pucés »,
- la mise en place effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 de la nouvelle Redevance Incitative (RI). Plusieurs actions et projets viennent ainsi de trouver leur aboutissement, à savoir :
  - la mise au point du nouveau matériel de collecte ainsi que du matériel de pesée dynamique,
  - la reprise, l'analyse puis l'exploitation des données récupérées dans le cadre d'un test à taille réelle,
  - le développement et l'évolution des logiciels actuels nécessaires à la facturation vers un dispositif compatible RI,
  - la finalisation de l'adaptation de la base de données des usagers pour la rendre compatible avec la RI.

D'autres actions en marge de la mise en place de la RI ont également été réalisées au cours de l'année 2012 :

- la réalisation d'un règlement de collecte et de facturation communautaire (Cf. délibération du Conseil de Communauté du 9 mai 2012),
- la mise en place de nouveaux applicatifs métiers : optimanager, plateforme d'accueil téléphonique,
- la contribution à la réalisation de la partie gestion des déchets du « portail Accueil citoyen » (Besançon-eMoi),
- la formation nécessaire à ces évolutions pour les agents.

## B/ Actions en cours de réalisation

Parmi les actions en cours de réalisation, on trouve :

- l'adaptation et l'optimisation permanente des tournées de collecte pour prendre en compte au fil de l'eau les modifications de comportements des usagers,
- l'adaptation permanente des tournées pour prendre en compte les contraintes liées à l'avancement du chantier tramway.

## **II. Le projet SYBERT**

Parallèlement au développement du projet de mandat communautaire, le SYBERT a adopté au cours de sa séance du 22 juin 2010 différentes décisions et actions d'accompagnement qu'il souhaite mener sur l'ensemble de son territoire jusqu'à l'horizon 2025 :

- tout faire pour se passer à terme de la ligne 3 et ne pas réaliser d'investissements lourds de traitement,
- opter pour une politique forte de prévention et de gestion locale de la matière organique,
- réorganiser ses déchetteries et les adapter à de nouveaux flux,
- préparer la mise en place d'un nouveau geste de tri des plastiques,
- construire un quai de transfert pour optimiser les flux existants,
- optimiser la 3<sup>ème</sup> ligne d'incinération.

## **III. Présentation du projet de budget 2013 par section**

Pour mémoire, le Budget annexe Déchets étant assujéti à la TVA, **les chiffres présentés dans ce rapport sont présentés en euros hors taxe.**

### A/ Section d'investissement

#### **I. Les dépenses : 922 K€ en 2013 (contre 886 K€ en 2012)**

##### a/ Les acquisitions de bacs roulants : 420 K€ (chiffre identique à 2012)

Pour mémoire, le programme d'acquisition de conteneurs et de puces en vue d'harmoniser les modalités de collecte sur le Grand Besançon a démarré en 2010 sur le secteur de la périphérie et s'est achevé en 2011 par le secteur de la Ville de Besançon.

La dotation nécessaire à l'acquisition de conteneurs est de 420 K€ pour 2013. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées et de puces d'identification,
- les demandes d'ajustement des volumes de bacs par les usagers.

##### b/ Les acquisitions de Points d'Apport Volontaire : 140 K€ (chiffre identique à 2012)

Cette dotation va permettre en 2013 :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- la finalisation de la densification du réseau de PAV verre afin notamment de faciliter le geste de tri des usagers de l'habitat collectif (à ce jour, 71 PAV ont déjà été installés sur un total prévu de 110),
- le financement de la part restant à la charge de la CAGB dans le cadre de l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés par les communes.

*c/ L'acquisition de matériel roulant : 200 K€ pour 2013 (contre 100 K€ en 2012)*

La rubrique « véhicules » est prévue à hauteur de 200 K€ pour 2013. Il est rappelé que le parc de BOM est neuf ou très récent. Sauf accident sur les véhicules, il ne sera donc pas nécessaire d'inscrire de nouveaux crédits de renouvellement des véhicules de collecte.

Cette dotation de 200 K€ permettra le cas échéant de faire face à d'éventuels travaux importants de nature à prolonger la vie des BOM en service. Elle permettra également le renouvellement normal des véhicules légers et des petits utilitaires.

*d/ Le remboursement de la dette en capital : 36 K€ (rappel 2012 : 75 K€)*

Pour mémoire, le Budget annexe Déchets a mobilisé en fin d'année 2011, deux emprunts d'un montant de 200 K€ chacun, prévus en financement du programme de renouvellement et d'adaptation du parc de BOM. Conformément aux prévisions, l'un a fait l'objet d'un remboursement anticipé courant 2012 après affectation de l'excédent de 2011.

L'encours global sur le Budget annexe Déchets est appelé à diminuer au cours des prochaines années. Il se situait ainsi à titre indicatif à 2,70 € par habitant début 2012 et s'établira à 1,20 € par habitant fin 2013.

## **2. Les recettes : 922 K€ en 2013 (contre 886 K€ en 2012)**

*a/ Les amortissements : 916 K€ pour 2013 (rappel 2012 : 878 K€)*

Le compte 28 « amortissements » enregistre une hausse de 38 K€ entre 2012 et 2013 pour s'établir à 916 K€. Cette hausse a principalement pour origine un accroissement de la valeur du parc des véhicules de collecte et du parc de conteneurs.

*b/ Le recours à l'emprunt*

L'essentiel des gros investissements à réaliser dans le cadre du projet de mandat est désormais achevé. La capacité d'autofinancement du Budget annexe étant suffisante, il n'est pas prévu, sauf événement exceptionnel et non prévisible, de recourir à l'emprunt en 2013.

**B/ Section de fonctionnement**

## **1. Les dépenses : 18 938 K€ (contre 18 866 K€ en 2012, soit en hausse de 0,4 %)**

*a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT*

Sur la base des éléments présentés en introduction, les prévisions relatives à cette rubrique ont été basées sur les hypothèses d'évolution les plus probables.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets est prévu à hauteur de 9 768 K€ pour 2013. Pour rappel, la prévision du BP 2012 s'élevait à 10 056 K€.

Sur cette base, la variation 2013-2012 apparaît en baisse de 2,9 %.

Prestation de tri des déchets recyclables

(1 813 K€ pour 2013 contre 1 957 K€ en 2012, soit - 7,4 %)

Il est rappelé que le SYBERT a mis en service son centre de tri à proximité de l'usine d'incinération. Cet équipement est opérationnel depuis le 2<sup>nd</sup> semestre 2012.

Le tarif à la tonne appelé par le SYBERT (145 €) prend en compte la réalisation de ce nouveau centre de tri ainsi que les coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise de certains papiers, journaux et magazines.

#### Valorisation des OM résiduelles

(3 206 K€ pour 2013 contre 3 653 K€ en 2012, soit - 12,2 %)

La prévision 2013 est établie sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne tient donc pas compte d'un éventuel arrêt prématuré du four 3 et du détournement de déchets vers d'autres sites de traitement.

Le tonnage de déchets résiduels à incinérer est prévu à hauteur de 32 000 tonnes pour 2013 contre 34 000 tonnes en 2012.

Le prix de la tonne incinérée a été estimé à 100,20 € pour 2013 contre 97,70 € en 2012, soit une hausse de 2,6 %. Ce tarif prend en compte la TGAP à hauteur de 4 €/t (soit + 0,80 €/t par rapport à 2012) ainsi que l'indexation du marché d'exploitation de l'UIOM.

#### Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention et valorisation organique

(4 750 K€ pour 2013 contre 4 443 K€ en 2012, soit + 6,9 %)

Année	Déchetteries (€/hab)	Prévention (€/hab)	Administration (€/hab)	Valorisation organique (€/hab)	Total (€/hab)	Prévision budgétaire
Rappel 2012	20,70	0,67	2,36	1,43	25,16	4 444 K€
2013	22,40	0,68	2,36	1,45	26,90	4 750 K€

Les retards dans la mise en place des contrôles d'accès en déchetteries vont induire un manque à gagner sur les recettes du SYBERT d'environ 400 K€ qu'il convient de compenser par une hausse de la contribution de ses adhérents. Ainsi, la contribution appelée est prévue à hauteur de 22,40 € par habitant en 2013 contre 20,70 € en 2012, soit + 8,2 %.

#### b/ Les prestations de collecte des déchets

##### Collecte des déchets résiduels et recyclables

(1 450 K€ en 2013 contre 1 417 K€ en 2012, soit + 2,3 %)

La prestation de collecte des déchets résiduels et recyclables a fait l'objet d'un nouvel appel d'offres pour prendre en compte la fourniture par le titulaire de données liées à la pesée des déchets à partir des puces électroniques installées sur les bacs. Ce nouveau marché, confié à la société VEOLIA, est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et a permis de contenir la hausse pour 2013 à hauteur de 2,3 %.

##### Collecte du verre

(450 K€ en 2013 contre 418 K€ en 2012, soit + 7,7 %)

Les crédits prévus pour 2013 pour cette prestation prennent en considération un tonnage collecté à hauteur de 6 400 tonnes (contre 6 100 en 2012, soit + 4,9 %) et un prix du marché à hauteur de 70,30 € la tonne (contre 68,50 € la tonne en 2012). La densification du réseau de PAV verre prendra fin courant d'année 2013. Cette dotation complémentaire doit notamment faciliter le geste de tri des usagers de l'habitat collectif et permettre à terme d'atteindre les objectifs de recyclage pour cette population, soit une moyenne de 32 kg/hab. fin 2014 (référence 2008 : 21 kg/hab.)

##### Collecte du carton

(90 K€ en 2013 comme en 2012)

L'évolution attendue des tonnages et l'indexation du marché en cours conduisent à un maintien de la prévision pour 2013 à 90 K€.

#### c/ Les dépenses de personnel : 4 620 K€ en 2013 (contre 4 470 K€ en 2012)

Globalement, le poste « charges de personnel » est prévu à hauteur de 4 620 K€ en 2013 contre 4 470 K€ en 2012.

Ces crédits prennent en compte les conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) à intervenir tout au long de l'année 2013 ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité.

Il est également tenu compte de :

- l'embauche temporaire de 2 conseillers du tri pour la campagne d'accompagnement en habitat collectif (Cf. délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2011), soit 60 K€. Il est à noter que ces 2 postes sont intégralement financés par le reversement par le SYBERT d'une part de subvention LIFE +,
- la hausse de 1 % attendue de la cotisation patronale sur la retraite, soit environ 30 K€.

La hausse est d'environ 3,4 % en comparaison du BP 2012 et des estimations de réalisations de 2012. Toutefois elle ne ressort qu'à 1,8 % si l'on ne tient pas compte des 2 postes temporaires de conseillers du tri.

d/ Les fournitures de régie : 410 K€ en 2013 (chiffre identique à 2012)

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie. La livraison au cours de 2011 de 10 véhicules de collecte neufs a permis de réduire le poste pièces détachées d'environ 30 K€ pour 2012. Aussi, la dotation de 2013 pourra être globalement maintenue au niveau de 2012.

e/ Les autres prestations : 143 K€ en 2013 (contre 147 K€ en 2012, soit - 2,7 %)

La baisse constatée est due principalement à l'achèvement de certaines prestations ainsi qu'à la diminution du recours à du personnel intérimaire en lien avec la mise en place de la RI.

Depuis 2012 figurent des crédits nécessaires à la mise en place d'une convention prévoyant la rémunération des communes de la périphérie durant 2 ans à hauteur de 1€ par habitant afin de compenser financièrement certains effets de la mise en place de la RI. Parallèlement, la convention relative à la participation des communes à la tenue du fichier de la REOM n'a pas été renouvelée.

**2. Les recettes : 18 938 K€ (contre 18 867 K€ en 2012, soit en hausse de 0,4 %)**

a/ Subvention : 1 914 K€ en 2013 (contre 1 790 K€ en 2012)

Il s'agit, après la redevance, du poste le plus important en recettes du budget.

La principale aide à compter de 2013 émane d'Eco-Emballages dont le soutien à la valorisation des déchets recyclables est évalué à environ 1 700 K€ pour 2013 compte tenu de l'application du nouveau contrat (barème E).

Un autre éco-organisme Eco-Folio, soutient la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2013 est estimée à 134 K€.

L'année 2013 enregistrera également le reversement par le SYBERT d'une part de subvention LIFE à hauteur de 80 K€, correspondant à la participation au projet d'accompagnement en habitat collectif.

b/ Ventes matières : 723 K€ en 2013 (contre 802 K€ en 2012)

La baisse de ce poste s'explique principalement par une moindre augmentation par rapport aux prévisions du tonnage de déchets recyclables collectés suite à la mise en place de la RI. Elle s'explique également dans une moindre mesure par une baisse des cours actuels de reprise des cartons.

c/ La REOM

La Redevance Incitative est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Les nouvelles modalités de calcul présentent, principalement sur la périphérie, des différences importantes avec le système précédent, notamment concernant l'assiette de facturation qui était basée sur le nombre de foyers et le nombre d'habitants. En effet, les deux composantes de la partie variable et incitative correspondent à environ 50 % de la masse de recettes attendues de la nouvelle RI.

Les deux assiettes correspondantes varient non plus directement en fonction d'éléments démographiques relativement prévisibles, mais en fonction du comportement des usagers quant à leur gestion des déchets.

Pour mémoire, les deux assiettes de la partie variable de la RI sont :

- le poids des déchets résiduels produits,
- le nombre de présentations à la collecte des bacs.

Conformément aux objectifs, ces deux assiettes sont amenées à diminuer de façon significative au cours des prochaines années. C'est pourquoi il convient d'anticiper au mieux ce comportement attendu des usagers afin de ne pas mettre en péril l'équilibre des futurs comptes administratifs.

Pour 2013, au vu des éléments connus à ce jour, il sera nécessaire, afin d'équilibrer les dépenses de fonctionnement, de faire évoluer la prévision globale en masse de la RI de **+ 0,8 %** en comparaison de 2012.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (177 021 habitants), le montant moyen de RI à percevoir sur les ménages s'établira à **80,60 € TTC par habitant en 2013**, contre 80 € en 2012, soit **+ 0,60 € en moyenne par habitant**.

Sur la périphérie, la population réelle, c'est-à-dire la population contractualisée, servait de base pour établir les différents ratios par habitant relatifs à la redevance. Cette donnée n'étant plus nécessaire pour la nouvelle RI, elle n'est donc plus tenue à jour. C'est pourquoi à partir de cette année, la dernière population INSEE connue servira de nouvelle base.

Par ailleurs, il est rappelé que la redevance est grevée d'une TVA au taux réduit de 7 % supportée par l'utilisateur « ménage », c'est pourquoi les ratios par habitant ci-dessus sont exprimés en euros TTC.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2013 s'établissent ainsi à :

- 13 335 K€ pour la redevance des ménages,
- 2 876 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...).

**A la majorité, l Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de Budget Primitif 2013 de la Gestion des Déchets.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président,  
Le Vice-Président suppléant,  
Jean-Claude ROY,  
2<sup>ème</sup> Vice-Président

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 26 DEC. 2012

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 118  
Contre : 1  
Abstention : 0

**PROJET DE BUDGET DECHETS 2013 HT PAR CHAPITRE**

<b>BUDGET ANNEXE DECHETS</b>						
		<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		
		<b>Chapitre</b>	<b>BP 2013</b>	<b>Chapitre</b>	<b>BP 2013</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>opérations réelles</b>	011 Charges générales	13 244 319,00	<b>opérations réelles</b>	16 Remboursement de capital	36 000,00
		012 Charges de personnel	4 620 000,00		20 Immobilisations incorporelles	0,00
		65 Autres charges de gestion courante	75 500,00		21 Immobilisations corporelles	796 000,00
		66 Charges financières	16 000,00		23 Immobilisations en cours	0,00
		67 Charges exceptionnelles	41 500,00		020 Dépenses imprévues	11 000,00
		022 Dépenses imprévues	20 000,00			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>18 017 319,00</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>843 000,00</b>
	<b>opérations d'ordre</b>	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	916 400,00	<b>opérations d'ordre</b>	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	78 940,00
		023 Virement à la section d'investissement	4 240,00			
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>920 640,00</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>78 940,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18 937 959,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>921 940,00</b>	
<b>Recettes</b>	<b>opérations réelles</b>	70 Produits des services	16 936 019,00	<b>opérations réelles</b>	13 Subventions d'investissement reçues	1 300,00
		74 Dotations, subvention et participations	1 914 000,00		16 Recours à l'emprunt	0,00
		75 Produits de gestion courante	500,00			
		77 Produits exceptionnels	3 500,00			
		013 Atténuations de charges	5 000,00			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>18 859 019,00</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 300,00</b>
	<b>opérations d'ordre</b>	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	78 940,00	<b>opérations d'ordre</b>	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	916 400,00
					021 Virement de la section de fonctionnement	4 240,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>78 940,00</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>920 640,00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>18 937 959,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>921 940,00</b>